



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Douze Mars

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2018

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET -- R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – JL. GIRAUD - G. BARRA - **Adjoints**
S. ALLEG – N. BARRECA – S. BEURRIER – A. DUBOIS - A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – A. RASKIN – J. ROBERT
HENSELER – JC. SANSONI – J. TOQUER – C. VELAY - M. RAYNAUD - S. LELUIN – **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à C. BOUGE) - E. MENUT (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – J. RAYNAUD (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) – N. DEDULLE (pouvoir donné à S. LELUIN)

**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - 2018
RESTAURATION DE L'ESPACE DES ROMARINS**

M. le Maire précise que le bâtiment de l'espace des Romarins est situé en pied du village, à proximité immédiate du cimetière. Il est implanté sur une parcelle en rive droite d'un ruisseau intermittent dénommé « le Boudoura ».

Ce bâtiment est constitué par trois volumes séparés par deux joints de dilatation, de nombreuses fissures importantes ont été détectées et l'état de la charpente fait apparaître des déformations, sans oublier l'état de certains talus présentent un vrai glissement.

Un diagnostic a été réalisé par M. René Cler dans le cadre d'une assistance technique.

CONSIDERANT qu'il convient d'acter des travaux à réaliser, à savoir :

- Les travaux de reprise d'imperméabilisation des abords ainsi que quelques travaux de remise en état des réseaux EP et drains, s'élèvent à environ 50 000 € HT.
- Une déconstruction sélective du volume de l'école de musique et la remise en état de la parcelle impactée par la démolition ainsi que quelques travaux de remise en état des réseaux EP et drains pour un montant de 50 000 € HT.

CONSIDERANT que l'enveloppe des futurs travaux s'élève à 100.000 € HT.

CONSIDERANT que M. le Maire propose de réaliser en 2018, les travaux prévus dans le diagnostic présenté, à savoir :

I - <u>Montant des travaux qui s'élève à</u>	:	100.000,00 € HT.
<u>II - Plan de financement prévisionnel :</u>		
- Conseil Départemental 78 % du montant de l'opération	:	78.000,00 €.
- Autofinancement communal 22 % du montant de l'opération	:	22.000,00 €.

CONSIDERANT que le planning de réalisation de l'opération est : d'environ trois mois.



Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement de l'opération de restauration de l'espace des Romarins, en 2018 et de toutes les propositions de M. le Maire présentées ci-dessus, s'y afférent.
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental 83 en demandant une subvention de 78 % du montant de l'opération, soit 78.000 €.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP 2018 M14, section investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE